

Mariage contre nature : nous chanterons les litanies des Saints dans les rues de Paris en réparation publique pour ce péché public

Publié le 19 mai 2013
1 minutes

Suresnes, le 19 mai 2013, en la fête de Pentecôte

Mariage contre nature : nous chanterons les litanies des Saints dans les rues de Paris en réparation publique pour ce péché public

Ce samedi 18 mai, le Président Hollande a promulgué la loi du prétendu mariage contre nature. Elle est applicable à compter de ce jour.

Aussi, [notre pèlerinage de Pentecôte dédié à saint Joseph](#), chef de la Sainte Famille, est-il l'occasion providentielle de rappeler que l'Eglise catholique romaine réprouve la législation des unions contre nature qui déshonorent le mariage et appellent les châtiments du Ciel.

En conséquence, **nous chanterons les litanies des Saints dans les rues de Paris en réparation publique pour ce péché public de notre pays**, et nous confierons nos enfants et nos familles à [la protection de saint Joseph](#).

Que les pèlerins offrent leur marche à cette intention et à celles de la Sainte Eglise.

Abbé Régis de Cacqueray, Supérieur du District de France de la FSSPX